

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE545

présenté par
M. Blein, rapporteur

ARTICLE 14

À l'alinéa 10, après le mot:

« révision »,

insérer le mot:

« coopérative ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.